



**Monsieur Mars Di Bartolomeo**  
Président de la  
Chambre des Député-e-s  
Luxembourg

Luxembourg, le 12 octobre 2017

Monsieur le Président,

Par la présente et conformément à notre règlement interne, nous nous permettons de poser une question parlementaire concernant la vulnérabilité des piscines d'entreposage du combustible usé à Madame la **Ministre de la Santé** et à Madame la **Ministre de l'Environnement**.

L'association Greenpeace vient de publier un rapport d'analyse, établi par six experts indépendants, sur la sécurité des installations nucléaires françaises et belges. Les conclusions du rapport sont très préoccupantes, surtout en ce qui concerne la vulnérabilité des piscines d'entreposage des combustibles nucléaires usés face aux dangers externes.

Ces piscines d'entreposage des combustibles usés, encore appelées « piscines de désactivation », servent à refroidir le combustible nucléaire après son exploitation dans le réacteur. Elles peuvent contenir plusieurs centaines de tonnes de combustible, c'est-à-dire de matière radioactive, soit l'équivalent de deux à trois fois le cœur d'un réacteur. En cas d'attaque extérieure, si une piscine est endommagée et qu'elle perd son eau et/ou son alimentation en eau, le combustible usé n'est plus refroidi, ce qui peut donc mener à une réaction en chaîne incontrôlée. Ce cas de figure est bien plus grave, car a) les piscines renferment généralement une quantité de combustible radioactif plus importante que les réacteurs et peuvent donc libérer bien plus de radioactivité lors d'un accident et b) l'enceinte de ces piscines n'est en général - contrairement aux bâtiments-réacteurs - très peu protégée. Les piscines d'entreposage du combustible usé présentent donc un risque de sécurité particulièrement élevé. Ceci fut d'ailleurs démontré ce matin par l'intrusion de militants anti-nucléaires ayant franchi sans problème deux barrières de sécurité et même réussi à tirer un feu d'artifice au pied de la piscine.

Dans ce contexte, nous voudrions avoir les renseignements suivants de la part du Gouvernement :

- 1. Comme le rapport mentionné ci-dessus contient des informations sensibles relatives à la sécurité des installations nucléaires françaises et belges, il n'a pas été publié dans son intégralité. Le document complet a-t-il été transmis au Gouvernement luxembourgeois?**

2. Dans quelle mesure est-ce que les centrales nucléaires à proximité du Luxembourg (Cattenom, Chooz, Tihange, Doel) sont concernées par les graves lacunes sécuritaires révélées dans le rapport et par l'intrusion des militants sur le site?
3. Est-ce que le Gouvernement interviendra auprès des autorités françaises ?

Veillez agréer, Monsieur le Président, l'expression de nos salutations les meilleures.



**Henri KOX,**  
Député



**Josée LORSCHÉ**  
Député